

CYCLE 3: Programme et évaluation en cours d'Arts plastiques

L'enseignement des Arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation avec la création artistique.

Il permet de porter un regard critique sur l'art et sur l'univers visuel artistique ou non artistique.

Durant le Cycle 3, les Arts plastiques **engagent progressivement l'élève** dans une pratique sensible plus autonome pour qu'il apprenne à analyser davantage. Les connaissances se précisent et l'explicitation est plus soutenue. Il s'agit de donner à l'élève les moyens d'élaborer des intentions artistiques, de les affiner pour accéder au premier niveau de compréhension des grandes questions portées par la création artistique.

Les situations ouvertes proposées favorisent l'initiative, l'autonomie et le recul critique. La pratique plastique exploratoire et réflexive qui privilégie : **action, invention et réflexion**, permet l'appropriation des références artistiques, garantie d'une culture commune.

Les questions abordées au cours du cycle 3 sont:

- **la représentation plastique et les dispositifs de présentation**
- **les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace**
- **la matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre.**

Les élèves les abordent à partir de quatre champs de pratique :

- Pratique bidimensionnelle (2D) ;
- Pratique tridimensionnelle (3D) ;
- Pratique artistique de l'image fixe ou animée ;
- Pratique de la création artistique numérique.

L'enseignement pluridisciplinaire et transversal de **l'Histoire des arts** est intégré à celui des Arts plastiques. Il contribue au développement d'un regard sensible, instruit et réfléchi sur les œuvres. En arts plastiques au moins une fois par an une des thématiques d'Histoire des arts est abordée.

ATTENDUS DE FIN DE CYCLE 3 :

1. Réaliser et donner à voir des productions plastiques de natures diverses suivant une intention ;
2. Dans un projet artistique, repérer les écarts entre l'intention de l'auteur, la production et l'interprétation par les spectateurs ;
3. Formuler ses émotions, argumenter une intention ;
4. Identifier et interroger les caractéristiques plastiques qui inscrivent une œuvre d'art dans des repères culturels historiques et géographiques.

Le tableau d'évaluation distribué à la rentrée et collé dans le cahier comporte toutes les compétences annuelles du programme de l'enseignement des Arts plastiques.

L'élève est évalué et s'auto-évalue régulièrement en regard de ces compétences tout au long de l'année scolaire et en fin de cycle.

Les compétences sont reformulées pour chaque séquence sous forme de critères de réussite pour une meilleure compréhension des attentes.

Il y a **cinq niveaux de maîtrise des compétences** :

Niveau 0 ou Rouge* : La compétence n'a pas été exploitée, le problème posé dans la situation proposée n'a pas été reconnu ou le travail n'a pas été fait.

Niveau 1 ou Orange* : La compétence n'est pas suffisamment exploitée par rapport aux attentes.

Niveau 2 ou Jaune* : La compétence est repérable mais demande à être approfondie.

Niveau 3 ou Vert clair* : La compétence est bien exploitée soit dans le cadre de la situation proposée, soit de manière autonome dans le cadre d'une démarche personnelle.

Niveau 4 ou Vert foncé* : Les savoirs, les connaissances et les compétences sont réinvestis de manière autonome dans une démarche personnelle.

**Sur Pronote, les niveaux de maîtrise sont appréciés selon un échelonnement de couleurs.*

La note trimestrielle est la traduction du niveau par compétences, à un moment donné.

La formule utilisée est la suivante :

Nombre de points acquis (addition de tous les niveaux acquis) / par le nombre de compétences abordées (nombre de cases remplies) = x 5 = / 20.

Chaque élève est responsable de son tableau. Rempli au fur et à mesure des corrections et en fin de trimestre, il doit être visé par les parents, ou responsables légaux à la fin de chaque trimestre.